

EJC18.com

Adresse : chez Madame Lucette RAUDET

5 rte de Jou - 18110 VASSELAY

Tél. 02 48 24 24 94

Course de Côte régionale de SANCERRE samedi et dimanche 2 et 3 juin 2018

Règlement particulier

L'Association Sportive Automobile du Centre organise les 2 et 3 juin 2018, avec le concours de L'ECURIE JACQUES CŒUR une épreuve automobile de Course de Côte régionale dénommée 45^{ème} COURSE de COTE régionale de SANCERRE

Cette épreuve compte pour la Coupe de France 2018 de la Montagne avec un coef.1 et le Championnat Montagne de la Ligue automobile du Centre - Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire sous le N° R010 / 2018 en date 12 / 03 / 2018 – VISA F.F.S.A. N° 191 du 12 / 03 / 2018

ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1. 1P - OFFICIELS

<u>Collège des commissaires sportifs</u>	<u>Président</u>	<u>JOANOVITS Henri</u>	Licence	9113/1505
		<u>BOURDIER Pierre</u>	Licence	9114/1505
		<u>Mme HERHEL Christelle</u>	Licence	15545/1503
<u>Directeur de Course</u>		<u>JUGNIOT Joël</u>	Licence	6813/0419
<u>Directeur de Course Adjoint</u>		<u>TISSIER Jean-Charles</u>	Licence	11274/1503
<u>Commissaires Techniques</u>	<u>Responsable</u>	<u>HERHEL Olivier</u>	Licence	15550/1503
		<u>DESBAIT Patrick</u>	Licence	9740/1503
		<u>ESTIENNE Philippe</u>	Licence	153811/1502
<u>Chargé de la mise en place des moyens</u>		<u>LASNE Sébastien</u>	Licence	42794/1503
<u>Chargés des relations avec les concurrents</u>		<u>DUMAS Jean Claude</u>	Licence	19186/1503
<u>Responsable des Commissaires de route</u>		<u>Mme DUMAS Françoise</u>	Licence	155034/1503
<u>Chronométrateurs</u>	<u>Responsable</u>	<u>RATERON Christian</u>	Licence	9095/1505
		<u>CHOLLET Alain</u>	Licence	9111/1505

Médecin : Docteur ROESSLER Jean Georges

Nombre de postes de Commissaires : 10

Nombre de Commissaires : 10 (minimum)

Nombre d'ambulance (conforme à l'art.2 de la réglementation médicale) : 1

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : NON

Si oui, liste des extracteurs ...

ARTICLE 1.2P. – HORAIRES

page 2

Clôture des engagements mardi 29 mai 2018 jusqu'à minuit
Publication de la liste des engagés jeudi 31 mai 2018
Vérifications administratives samedi 2 juin de 12h30 à 19h00 - dimanche 3 juin de 7h à 7h30
lieu : SANCERRE - local des services techniques de la mairie- rte du Creux – à 150m de « La Locomotive »
Vérifications techniques samedi 2 juin de 13h00 à 19h00 - dimanche 3 juin de 7h à 7h55
lieu : SANCERRE – sur le parking de « La Locomotive » -
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 3 juin à 8h45 parc concurrents
Briefing des Commissaires dimanche 3 juin à 7h15 parc des concurrents

Essais non chronométrés facultatifs : samedi 2 juin de 15h30 à 18h30
et dimanche 3 juin de 8 à 9h. réserve aux pilotes n'en ayant pas fait le samedi

Essais chronométrés dimanche 3 juin à 9h30

Briefing des pilotes dimanche 3 juin à 9h10 à l'entrée du parc concurrents

Course : 3 montées sont prévues **le dimanche 3 juin** - meilleur temps retenu -

1^{ère} montée à partir de 10h45 - 2^{ème} montée à partir de 13h45 - 3^{ème} montée à partir de 15h45 -
Les horaires des essais et de la course et le nombre des montées sont donnés à titre indicatif et restent susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par son et affichage.

Affichage des résultats provisoires: parc fermé 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc

Remise des Prix : sur place 1h après l'affichage du classement final.

Les pilotes non présents à la remise des prix perdront le bénéfice de leurs prix.

1^{ère} Réunion du Collège des commissaires sportifs : samedi 2 juin à 18h30 lieu-dit parc des concurrents
les autres réunions seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 1.3P. VERIFICATIONS Voir Art 1.2P - de préférence le samedi 2 juin l'après-midi (art. 1.2P)

N.B Licences : épreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.C.C. 2018.....sauf pour les groupes CNF/CN/CM et D/E

Ces concurrents devront être munis d'1 certificat médical de non contre- indication à la pratique du sport automobile

Ils devront se présenter aux vérifications le samedi- Prix du T.P. : 58 €. Ch. au nom de l'ASA Centre -

Il ne sera pas délivré de T.P. le dimanche 3 juin

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage « DEPANN'AUTO 3000 »

Route de Donzy à POUIGNY (58200) - Taux horaire de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter : permis de conduire, licence, fiche homologation, passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture des contrôles (horaires, art.1 2p)

Article 1.4P. Dispositions particulières :

Dès parution du règlement, vous pourrez suivre la liste des engagés sur notre site : ejc18.com

Parking privé du local des Services Techniques de Sancerre réservé à l'organisateur (vérifications *administratives*)

Parking Locomotive : (vérifications *techniques*) -

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs

Parking privé du « Feeling » interdit aux concurrents sauf accord spécial du propriétaire –

ARTICLE 2P . ASSURANCES : conforme à réglementation standard 2018

ARTICLE 3P. CONCURENTE et PILOTES

Article 3.1P : Engagements : reçus dès parution du présent règlement, **jusqu'au mardi 29 mai minuit à cette adresse :**

écurie jacques cœur

chez Madame RAUDET – 5 route de Jou – 18110 VASSELAY - Tél. 02 48 24 24 94

aucun engagement par fax ou internet

Frais de participation réduits à 165 € pour les concurrents qui acceptent la publicité optionnelle de l'organisateur

Les engagements doivent obligatoirement être accompagnés des frais de participation de : 165€

Les pilotes qui souhaitent régler en espèces doivent le préciser et adresser un chèque caution de 165 € qui leur sera restitué lors des vérifications administratives.

Tout forfait doit être signalé par écrit ou FAX ou mail avant le début du meeting

Les engagements seront clos mardi 29 mai ou dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint (120)

Si 4 jours avant la date de la course le nombre d'engagements était inférieur à 65, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P VOITURES et EQUIPEMENTS

Art. 4.1P. – Voitures admises – règlement standard 2018 - Voitures admises : nombre limité à 120

GRUPE	CLASSE	CYLINDREE	GRUPE	CLASSE	CYLINDREE
F 2000	F 2000 1	de 0 à 1400	GT de Série	GT 1	de 0 à 2000
	F 2000 2	de 1401 à 1600		GT 2	plus de 2000
	F 2000 3	de 1601 à 2000			
FC / FS	FC 1	de 0 à 1300	GGTS	GTTS 1	de 0 à 1601
	FC 2	de 1301 à 1600		GTTS 2	de 1601 à 2800
	FC 3	de 1601 à 2000		GTTS 3	de 2801 à 3600
	FC 4	plus de 2000		GTTS 4	plus de 3600
N / FN	N/FN 1 - RIA	de 0 à 1400	CM/CNF/CN	CM 1- CM 2	de 0 à 1300
	N/FN 2 - RIB	de 1401 à 1600		CNF 1/CN 1	de 0 à 1600
	N 2 de série	de 1401 à 1600		CNF 2/CN 2	de 1601 à 2000
	N/FN 3	de 1601 à 2000			
	N/FN 4	plus de 2000			
A/ FA	A/FA 1	de 0 à 1400	D / E	D/E 1	0 à 1300/campus
	A/FA 2 - R2B	de 1401 à 1600		D/E 2	de 1301 à 1605
	A/FA3-R2C-R3C,D,T	de 1601 à 2000		D/E 3	FF
	A/FA4-R4-R5-S2000	2001/1600turbo		D/E5 mot.série -bride de 26	
	A/FA 5	2000 turbo		D/E 7	FR

Art. 4.2P. Carburants – pneumatiques – équipements : règlement standard C/Côte 2018

Art. 4.3P. Numéros de course : offerts par l'organisateur - obligatoires – règlement standard C/Côte 2018

Art. 4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité : voir tableau de sécurité - France Auto spécial règlement 2018

ARTICLE 5P. PUBLICITES - Les publicités obligatoires et optionnelles feront l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES**Art.6.1P. Parcours**

La Course de Côte de Sancerre a le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/Sancerre et Sancerre elle se déroulera sur 3 montées : le dimanche 3 juin : une le matin et deux l'après-midi -

Procédure de départ : aux feux - chaque voiture partira dans l'ordre de passage de l'art.7 du règlement.

Groupes FC – F2000 – N/FN/SP– A/FA– GT de série – GTTS - CNF/CN/CM – D/E

Départ : Ménétréol s/Sancerre sur RD 920, 150m avant le viaduc

Arrivée : 150m après l'épingle dite "le rocher" –

Pente moyenne : 2, 8 %

Longueur : 1760 m

Modalités retour au départ : sous les ordres du Directeur de Course – réglementation 2018

Parc de départ : dans Ménétréol s/Sancerre à droite en montant

Parc d'arrivée : après la ligne d'arrivée sur la V.C. N° 202 (à droite – chemin de Putet)

Art.6.2P. Route de Course les concurrents rejoindront le parc de départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course et feront demi-tour en empruntant la rue Quintaine dans Ménétréol.

Art.6.3P. File de départ : dans Ménétréol s/Sancerre, sur la droite en montant

Art. 6.4P. Signalisation : règlement standard Course de Côte 2018

Art.6.5P. Parc Concurrents le Haut du Creux à SANCERRE près de « La locomotive » et « Le Feeling »

Près du local technique mairie de Sancerre - accessible à partir du vendredi 1° juin – 14h -

→ le parking privé du local des Services Techniques de Sancerre est réservé aux organisateurs.

le parking privé du « Feeling » est interdit aux concurrents, sauf accord particulier du propriétaire

Art.6.6P. Parc fermé final obligatoire sous peine d'exclusion pour tous les concurrents classés.

Il sera le parc des concurrents.

Art.6.7P. Tableaux d'affichage : emplacement des tableaux d'affichage :

pendant les vérifications : parc des concurrents niveau du barnum des Contrôles administratifs.

pendant les essais et la course: au départ, au parc concurrents et à l'arrivée.

pendant le délai de réclamations après l'arrivée : parc des concurrents – Contrôles administratifs

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Art.6.8P. Permanence : local administratif dans le parc concurrents : le samedi 2 juin de 12h30 à 19h00, le dimanche 3 juin, pendant l'épreuve, sur la ligne de départ - Tél. 06 23 65 35 29 et 06 37 64 08 25
le Centre de Secours le plus proche est l'Hôpital Jacques Cœur de BOURGES – Tél. 02 48 48 48 48 –

ARTICLE 7P. DEROULEMENT de l' EPREUVE

Art. 7.2P. Conférence aux pilotes: briefing obligatoire pour tous les pilotes dimanche 3 juin 2018 à 9h10
à l'entrée du parc concurrents (à la fin des essais libres et avant l'essai chronométré.).

Art. 7.3P. Course : 3 montées : 10h45 - 13h45 – 15h45 - (sous réserve des conditions atmosphériques)

Voir Règlement standard des Courses de Côte 2018 -

Procédure de départ : feux tricolores

Art. 7.4P échauffement des pneumatiques: interdit en épreuves régionales - (règlement standard 2018)

ARTICLE 8P. PENALITES : conforme au règlement standard courses de côte 2018

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement standard courses de côte 2018 - Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

- classement général
- classement féminin
- classement pour chaque groupe et chaque classe tels définis à l'Art.4 du règlement standard

Ex aequo : application du règlement standard 2018

ARTICLE 10P. PRIX – PALMARES

La remise des prix et coupes aura lieu sur place le 3 juin, 1h après l'affichage du classement final.

Les pilotes classés non présents sauf accord de l'organisateur, perdront le bénéfice de leurs prix

Des Coupes récompenseront les vainqueurs des scratch, groupes, classes, dames, et commissaires.

Prix attribués au : scratch et classes –

Ils ne sont pas cumulables, ni scratch, ni groupe, ni classe, ni féminin :

<u>Prix au Classement Général</u>	1° 230€	2° 210€	3° 200€
--	---------	---------	---------

<u>Prix au Classement par Classe</u>			
---	--	--	--

<i>A partir de 7 partants</i>	1° 165€	2° 100€	3° 60€
-------------------------------	---------	---------	--------

<i>Pour 6 partants</i>	1° 165€	2° 80€	
------------------------	---------	--------	--

<i>A partir de 4 partants</i>	1° 165€		
-------------------------------	---------	--	--

<i>Pour 1 à 3 partants</i>	1° 80€		
----------------------------	--------	--	--

<u>Prix au Classement Dames pour 3 partantes</u>	1° 165€		
---	---------	--	--

Partants : les pilotes de la liste des "autorisés à prendre part aux essais " et non la liste provisoire des engagés
Chaque pilote présent à la Remise des Prix sera récompensé

